

LA RURALITÉ

Le sens
du
passé

L'intelligence
du
présent

L'ambition
de
l'avenir

L'ESPRIT DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ... L'ESSENTIEL

DU 3 AVRIL 2024

VILLAGE VACANCES UXELLES – Compromis de vente

Suite à la désaffectation et au déclassement du centre de vacances Les Crozats à Uxelles, afin de l'intégrer dans le domaine privé de la Communauté de communes, une proposition d'achat ainsi qu'une présentation de projet a été faite par Monsieur Sébastien ROUSSEAU demeurant 21A Rue Alain Savary – 25 000 BESANÇON, représentant la société MON PLACEMENT IMMO.

Le projet consistera en deux points essentiels :

- 1) La continuité de la dimension touristique du lieu
- 2) La dimension locale

Pour ce faire, l'acquéreur projette de :

- Conserver les 15 chalets et créer 25 à 30 appartements ou chambres-studios
- Créer un commerce de restauration/café
- Proposer un dépôt de pain, relais colis et marché local
- Remplacer la piscine par des spas
- Créer une conciergerie pour remplacer l'accueil

La proposition d'achat, approuvée par le Conseil Communautaire, s'élève à 1 350 000 € frais d'agence et de notaires en sus, ce prix est légèrement inférieur à l'estimation de France Domaine consulté le 5 janvier 2024, car il tient compte des travaux de rénovation à réaliser.



Approbation des PLUi de l'ancienne Région d'Orgelet et de l'ancienne communauté de communes du Pays des lacs

Après la conférence des maires qui s'est tenue en amont du Conseil Communautaire, et l'abrogation des cartes communales des communes de Bonlieu et Châtillon, le Conseil Communautaire a approuvé les PLUi de l'ancienne communauté de communes du Pays des Lacs et de l'ancienne Région d'Orgelet, ce qui marque l'achèvement de la procédure d'élaboration de deux documents d'urbanisme réglementaires fixant les règles générales d'utilisation du sol sur l'ensemble des 52 communes composant les territoires de ces anciennes collectivités.

Ces approbations ont entraîné de facto des délibérations relatives à l'approbation des Périmètres Délimités des Abords (PDA), l'institution des déclarations préalables pour la réalisation de clôtures, l'institution des déclarations préalables pour le ravalement de façades et l'instauration du droit de préemption urbain.

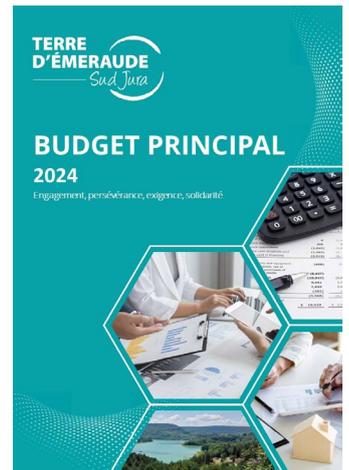


Vote des Budgets Primitifs 2024 et des budgets annexes

Après la validation des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes, de l'affectation des résultats, le Conseil Communautaire a approuvé les budgets principal et annexes de la collectivité pour l'année 2024. Pour rappel, les taux de fiscalité 2023 ont été maintenus pour l'année 2024.

S'agissant du budget principal (d'un total de 58 240 M€), un document joint en annexe a permis de présenter les chapitres principaux en dépenses et en recettes des deux sections de fonctionnement et d'investissement.

Ce document est aussi consultable depuis l'application Terre d'Émeraude, si vous souhaitez plus de détails.



TRANSITION ENERGETIQUE – Validation du projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Terre d'Émeraude Communauté a été approuvé par le Conseil Communautaire. Celui-ci inscrit les objectifs stratégiques suivants pour le territoire d'ici 2030 :

- une baisse des émissions de gaz à effet de serre de 28% ;
- une baisse des consommations d'énergie de 27% ;
- une augmentation de 28% de la production d'énergie renouvelable.

Pour les atteindre, un programme de 54 actions multi-acteurs a été co-construit via une démarche participative, articulé autour de 6 thématiques : habitat/aménagement du territoire, mobilités, ressource en eau, espaces naturels / forêt / biodiversité, agriculture / alimentation et économie locale.

